

Avis Aux Etudiants

Les étudiants sont invités à consulter leurs notes à partir du 17 février 2025 via l'URL de l'espace étudiant :

http://www.fs-umi.ac.ma/Espace_Etudiant

Toutes les réclamations doivent se faire à travers le site web de l'établissement via l'espace étudiant. La période des réclamations est programmée du 23 au 24 Février 2025 jusqu'à 16H*.

- 1- La date du traitement des réclamations, par les responsables des modules, sera le 25 et 26 février 2025.
- 2- L'annulation de la compensation des modules dans un même semestre se fait uniquement en ligne sur le site web de l'établissement avant le 28 Février 2025 à 16H*.
- 3- L'acceptation de la validation par compensation annuelle entre les semestres S1-S2, S3-S4 et S5-S6, doit se faire obligatoirement en ligne sur le site de l'établissement avant le 28 Février 2025 à 16H*.

**Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.*

